Accusé de réception en préfecture 013-241300276-20130118-2013\_B005-DE Date de télétransmission : 23/01/2013

Date de réception préfecture : 23/01/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 JANVIER 2013 PRESIDENCE DE MONSIEUR GERARD BRAMOULLÉ

2013\_B005

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés subséquents affaire n°17 "Entrées de ville d'Eguilles vieille" - Lot n°1 voirie et réseaux divers et lot n°2 éclairage public

Le 18 janvier 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 janvier 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

#### Etaient Présents :

BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge -BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence –BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, viceprésident, Vauvenargues -- CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence -- CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet -- DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence — DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson — DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon -GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil — LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès -PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence — PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air — PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence — PIN Jacky, viceprésident, Rognes --RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

#### Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau donne pouvoir à SLISSA Monique — BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine — BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS Sophie — CHARDON Robert, vice-président, Venelles donne pouvoir à BARRET Guy — CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade donne pouvoir à CANAL Jean-Louis — DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles donne pouvoir à PELLENC Roger — DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc — FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets donne pouvoir à CRISTIANI Georges — FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean — GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles donne pouvoir à LAGIER Michel — GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à PAOLI Stéphane — GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre — JOISSAINS-MASINI Maryse, président donne pouvoir à SUSINI Jules- LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles donne pouvoir à BUCCI Dominique —

#### <u>Excusé(e)s</u>:

ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance –

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



03\_2\_02

Direction Générale des Services Administratifs
Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
CR/AGI

#### **BUREAU DU 18 JANVIER 2013**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ Co Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique: Commande Publique

Objet: Autorisation de signer deux marchés subséquents - Affaire n°17 -

« Entrées de ville d'Eguilles vieille » -Lot n°1 voirie et réseaux divers - Lot

n°2 éclairage public

**Décision du Bureau** 

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en juillet 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.

Ce rapport a pour objet d'autoriser la signature des marchés de travaux subséquents relatifs à l'aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles Vieille.

Ces travaux ont pour objectif de valoriser l'entrée de la Commune, d'intégrer des cheminements piétons et de sécuriser le carrefour du boulevard Léon Artaud, de la montée Maxence Guès et du chemin des Baoux lots 1 et 2.

Le lot 3, relatif aux espaces verts, attribué par la CAO du 9 novembre 2012, a fait l'objet d'une demande d'autorisation de signature au Bureau du 29 novembre 2012. Les lots 1 et 2, concernant respectivement les travaux de voiries et de réseaux divers et les travaux d'éclairage public, vous sont aujourd'hui présentés pour autorisation de signature.

### Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009-A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau, notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013.

Par délibération n° 2009-B215 du 12 juin 2009, le bureau communautaire a autorisé la signature des accords-cadres multi-attributaires n° 09AC001 relatifs à la réalisation de travaux de voirie et réseaux divers, n°09AC002 relatif aux travaux d'éclairage public et le n°09AC003 relatif aux travaux d'espaces verts. Ces accords-cadres ont été passés selon les dispositions des articles 33, 55 à 57 et 76 du Code des Marchés Publics pour un an renouvelables 3 fois par reconduction expresse. Ils ont été notifiés le 21 juillet 2009.

Les entreprises titulaires de ces accords-cadres sont :

- Lot n°1 Travaux de voirie et réseaux divers :
  - Groupement SATR/URBA TP
  - Groupement GIL TP/BRAJA
  - ➤ EUROVIA
  - EIFFAGE
  - Groupement BRONZO TP/SVCR
- Lot n°2 Travaux d'éclairage public :
  - ➤ TEM
  - SPIE
  - SNEF

## Economie des marchés :

Par délibération n°2000\_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en oeuvre les aménagements liés à sa compétence de mise en cohérence des Entrées de ville.

A ce titre, l'autorisation de programme 50AP2010 prévoit la requalification de l'entrée de ville d'Eguilles Vieille.

Celle-ci consiste en la mise en valeur de l'entrée de la Commune d'Eguilles en intégrant les cheminements piétons et en sécurisant le carrefour du boulevard Léon Artaud, de la montée Maxence Guès et du chemin des Baoux.

Le programme de ce projet a fait l'objet d'une validation en Bureau Communautaire du 23 février 2012.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

Les deux lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires fermes sans tranches, ni variantes.

Le financement de ces travaux est prévu au budget d'investissement de la Communauté du Pays d'Aix, à l'imputation suivante : Service 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2010.

L'estimation des travaux est la suivante :

- Fot n°1 Voirie et réseaux divers : 250 000,00 € HT,
- Iot n°2 Eclairage Public : 30 000,00 € HT,

Les délais maximaux précisés dans le Règlement de la Consultation du marché subséquent étaient les suivants :

	Durée de la période de préparation :	Durée des travaux :	Durée totale :
LOT N°1: VRD	8 SEMAINES	25 SEMAINES	33 SEMAINES
LOT N°2 : Eclairage Public	8 SEMAINES	6 SEMAINES	14 SEMAINES

# Mise en concurrence:

Pour rappel, une première consultation a été engagée le 25 septembre 2012, un dossier de consultation des entreprises a été envoyé, pour chacun des trois lots, à chaque titulaire de l'accord cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 19 octobre 2012 à 16h00, sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 Prix des prestations : coefficient de pondération : 70 %
- 2 Délais : coefficient de pondération : 30 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 novembre 2012, a décidé de :

déclarer infructueux le lot n°1 relatif aux « Voirie - Réseaux Divers » et le lot n°2 relatif à « l'Eclairage Public », en raison du caractère inacceptable de l'ensemble des offres au vu de l'estimation de ces marchés : attribuer le lot n°3 relatif aux Espaces verts à l'entreprise CALVIERE, pour un délai d'exécution des travaux de 3 semaines et pour un montant estimatif de 21.798,50 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées;

En conséquence, une nouvelle consultation a été engagée le 7 décembre 2012 pour les lots 1 et 2; un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à chaque titulaire de l'accord cadre. La date limite de remise des offres était fixée au 3 janvier 2012 à 16h00. Les critères pondérés et les délais maxima sont identiques à ceux de la précédente consultation.

La Commission d'Appel d'Offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013 a décidé d'attribuer les marchés :

- N° 09MS1D17 relatif au lot n°1 « Voirie Réseaux Divers » à l'entreprise EIFFAGE, pour un délai d'exécution des travaux de 19 semaines et pour un montant estimatif de 298.693,19 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées;
- N° 09MS2C17 relatif au lot n°2 « l'Eclairage Public » à l'entreprise SNEF, pour un délai d'exécution des travaux de 10 semaines et pour un montant estimatif de 33.790,80 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées;

### <u>Visas :</u>

VU l'exposé des motifs ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des marchés publics pris en son article 76;

VU la délibération n° 2009-B215 du Bureau Communautaire du 12 juin 2009, autorisant la signature du marché accord cadre n° 9AC0001, n° 09AC0002 et n° 09AC0003 ;

VU la délibération n° 2009 A-143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2010-A088 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€;

VU la délibération n°2011-A178 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€ et modifiant les autorisations des programmes 50 AP2008, 50 AP2009, 50 AP2010 et 50 AP2011 pour les porter à un montant de 4,5M€, 7,4M€, 6M€ et 5,2M€;

VU la délibération n°2012-B074 du Bureau Communautaire du 23 février 2012 approuvant le programme de l'opération d'entrée de ville d'Eguilles Vieille ; Vu les décisions de la Commission d'Appel d'Offres d'appel d'offres régulièrement réunie le 11 janvier 2013.

### **Dispositif:**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- > APPROUVER les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- ➤ AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS1D17 relatif aux « Voirie Réseaux Divers » (lot n°1 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles vieille, attribué à l'entreprise EIFFAGE, pour un délai d'exécution des travaux de 19 semaines et pour un montant estimatif de 298.693,19 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- ➤ AUTORISER Madame le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°09MS2C17 relatif à « l'Eclairage Public » (lot n°2 de l'Accord Cadre) pour l'aménagement de l'entrée de ville d'Eguilles vieille, attribué à l'entreprise SNEF, pour un délai d'exécution des travaux de 10 semaines et pour un montant estimatif de 33.790,80 € HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante des prix du bordereau des prix appliqués aux quantités réellement effectuées, et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement;
- ➤ DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur le service financier 5A, Nature 21712, Fonction 824, Opération 50 AP 2010, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer des marchés subséquents affaire n°17 "Entrées de ville d'Eguilles vieille" - Lot n°1 voirie et réseaux divers et lot n°2 éclairage public

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Ajx

Maryse JOISSAINS MASINI

2 2 JAN, 2013